

## Compte rendu du conseil d'établissement extraordinaire – Jeudi 7 octobre 2021

### Étaient présents :

#### Les représentants de la direction

Serge FAURE, proviseur, président du conseil d'établissement  
Philippe BRUNEL, adjoint, secrétaire général  
Lilian FILIPOZZI, proviseur adjoint  
Amélie LIBRE, directrice de l'école Auguste Renoir  
Yannick CHARTON, conseiller principal d'éducation

#### Les représentants des personnels

Gaëlle AZNHAOURI, enseignante du primaire, liste d'union 1<sup>er</sup> degré  
Yolène LUCAS, enseignante du secondaire, liste SNES-FSU  
Ludovic LEGRAND, enseignant du secondaire, liste SNES-FSU  
Servanne BRIAND, enseignante du secondaire, liste SNES-FSU

#### Les représentants des usagers

- Les représentants des parents d'élèves  
Moulay Driss EL ALAOUI, UCPE  
Sfya EL ACHIR, UCPE  
Aziza CHOUKRI, UNION-MARRAKECH  
Juliette RAHMOUNII, APEMA  
- Les représentants des élèves  
Chems ZOUDAINI,

#### Les autres membres à titre consultatif :

Stéphane BAUMGARTH, Consul général de France à Marrakech  
Caryl GERVEREAU, conseiller des français de l'étranger de la circonscription  
Bérangère EL ANBASSI, conseillère des français de l'étranger de la circonscription  
Souleïmane CHAMPAIN, vice-présidente du CVL  
Amine LAALOU, représentant le président d'Alumni Marrakech

### Étaient absents, excusés :

Bruno ELDIN, conseiller de coopération et d'action culturelle adjoint  
Fanny MANOUVRIER, enseignante du secondaire, liste SNES-FSU  
Sylvain TREUIL, Directeur de l'Institut français de Marrakech  
Max GEORGANDELIS, conseiller des français de l'étranger de la circonscription  
Faïza KETTANI, déléguée élève

Monsieur le proviseur ouvre la séance à 17h45 et fait approuver l'ordre du jour, en présentant monsieur Stéphane BAUMGARTH, nouveau Consul général de France qu'il remercie sincèrement de sa présence.

Le proviseur présente l'ordre du jour pour approbation. Avec l'accord des membres du conseil d'établissement il souhaite aborder une précision concernant le compte rendu du conseil d'établissement du 24 juin 2021. Lors de la présentation des projets pédagogiques et en ce qui concerne le projet « Classes Montagne en 2<sup>nd</sup>e », il a été mentionné que le coût par élève était de 4 000 MAD. Cependant on a oublié de préciser que, comme chaque année, il n'était demandé qu'une participation de 2 000 MAD par élève pour ce projet, le solde étant à la charge de l'établissement. Pas d'opposition de la part des membres du conseil d'établissement qui valident à l'unanimité ce montant de 2 000 MAD par élève.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2021 (pour avis) ;
2. BR2 2021 (budget rectificatif 2) (pour avis) ;
3. Statuts de la « Fondation Victor Hugo-Marrakech pour l'éducation, la culture et la citoyenneté » (pour avis)

<b>Compte rendu</b>
---------------------

Le secrétariat de séance est assuré par Philippe Brunel, secrétaire général de l'établissement

**1. Adoption du procès -verbal du conseil d'établissement du 3 septembre 2021 (pour avis)**

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

**2. Budget rectificatif 2021 n°2 (pour avis)**

Le budget rectificatif 2021 n°2 a pour objet principal la révision du budget prévisionnel afin de le rapprocher (en dépenses et en recettes) de son exécution.

M. le proviseur en propos liminaire présente la philosophie du BR : pas de modification en recettes, les effectifs de rentrée étant en hausse mais globalement conformes aux prévisions budgétaires et des incertitudes pèsent encore sur la présence ou non d'élèves ayant des dettes vis à vis de l'établissement (21 élèves à ce jour) et qui n'ont pu effectuer leur rentrée.

Les dépenses, elles sont principalement ajustées sur 3 aspects :

- ) la masse salariale avec la création durant l'été de 8 postes supplémentaires pour permettre à l'école primaire de fonctionner à 100% en présentiel
- ) le fonctionnement suite aux dépenses importantes pour mettre en œuvre le protocole sanitaire
- ) les investissements en fonction de l'avancée du projet et surtout le repli d'investissements sur fonds propres sur 2022.

Monsieur le Secrétaire général présente le détail des modifications apportées au budget. Il rappelle tout d'abord le calendrier budgétaire valable pour tout établissement public et indique que le BR2, sert principalement à replier des crédits en dépenses, sauf exception. Il précise ensuite que le contexte de ce BR2, déjà explicité par le Proviseur, soulevait principalement trois questions :

- L'enveloppe des charges de personnel est - elle suffisante pour absorber le surplus de masse salariale induit par le relèvement du plafond d'emploi (modification de la structure pédagogique) ?
- L'enveloppe d'investissement est - elle surévaluée, notamment en ce qui concerne les Crédits de Paiement afférents à l'opération immobilière ?
- Les recettes doivent - elles être ré - évaluées ?

Monsieur le représentant des parents UCPE interroge le proviseur sur les suites données par l'AEFE aux demandes formulées dans le cadre de la phase 2 du plan d'urgence (informatique et autres investissements), ainsi que sur la suite du projet de rénovation de l'établissement. Le proviseur précise, sur le premier point, que le LVH a reçu de la part de l'AEFE deux fois 65 000 € sur des enveloppes distinctes pour un montant total de 130 000 €

En ce qui concerne le projet de restructuration, le proviseur rappelle que la phase 2 sera achevée au 31 décembre 2021. A l'issue de cette phase il existe une tranche conditionnelle, non budgétée, qui prévoit la construction du parvis de l'école primaire et la rénovation de l'actuel bâtiment des langues de l'Institut français de Marrakech. Cette tranche conditionnelle ne sera pas levée dans la mesure où, suite aux nombreux retards du chantier imputables à la crise de la Covid 19 et aux problèmes de structure rencontrés sur le bâtiment de l'élémentaire Sud, le bâtiment des langues ne sera remis au LVH par l'IFM qu'en janvier 2023. Le parvis de l'école primaire, indispensable au fonctionnement de l'établissement, sera lui réalisé dès que possible. Il conviendra également de rénover les bâtiments A et B, un peu à l'image de ce qui a été fait, pour la plus grande satisfaction de tous, au bâtiment C. La question qui va se poser est celle du financement : à la fin de la phase 2 (décembre 2021) les fonds de réserve de l'établissement seront épuisés. Pour autant, il ne serait pas judicieux d'attendre avant d'entamer les rénovations suivantes, indispensables au développement de l'établissement. Aussi, au-delà des nouvelles recettes qui seront engendrées par la hausse des effectifs et celle, mesurée, des frais de scolarité, une demande sera faite d'accompagner l'établissement dans son projet.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

### **3. Statuts de la « Fondation Victor Hugo – Marrakech pour l'éducation, la culture et la citoyenneté (pour avis) »**

Ce projet de création d'une Fondation a déjà reçu un avis favorable de la part des membres du conseil d'établissement du 24 juin 2021.

Il convient de vous présenter ce soir la version définitive des statuts tels qu'ils seront déposés.

Monsieur le Secrétaire général assure la présentation de ces statuts qui sont articulés en trois grands points :

- Le cadre juridique de la fondation et son objet ;
- La gouvernance ;
- Les ressources.

Les statuts sont complétés par le règlement intérieur de la fondation.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

La séance est levée à 19h

Le Président :  
Serge Faure

La secrétaire de séance :  
Philippe Brunel